laquelle ils ont répondu à son appel en faveur des paroisses sinistrées. La quête fructueuse a permis d'offrir un secours, malheureusement trop faible encore, aux paroisses victimes de la grêle. Mgr le Vicaire Capitulaire demande à MM. les Curés de transmettre ses remerciements à leurs paroissiens, pour le geste de solidarité chrétienne qu'ils ont accompli envers leurs frères éprouvés.

Décès dans le Clergé

Mgr le Vicaire Capitulaire recommande aux prières du Clergé, des Communautés religieuses et des fidèles, le repos et salut éternel de l'âme de M. l'abbé Véran, ancien curé de Foudon, décédé le 29 août 1950 dans sa 76° année.

Grand Séminaire

AVIS IMPORTANT

Les élèves du Grand Séminaire d'Angers rentreront le vendredi

29 septembre, pour la lecture spirituelle de 18 h. 30.

Ils voudront bien prévoir qu'ils auront à verser à M. l'Econome le jour de la rentrée leur cotisation à la Sécurité Sociale pour l'année 1951, qui s'élève à 600 francs et qui doit être versée dès la rentrée.

Secrétariat de l'Évêché

Dispenses accordées

Bans: Andrezé (2), Le Bourg-d'Iré (3), Combrée (4), Sainte-Christine, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Léger-des-Bois.

Affichages: Antoigné (2), Cernusson, Trémentines.

MUTUELLE SAINT-MARTIN

I. Établissement des demandes de prestations

Les participants de la Mutuelle, régulièrement inscrits et à jour de leur cotisation, peuvent appeler la Société à garantir l'un ou l'autre des risques qu'ils auront encourus, en se conformant aux formalités ci-après, que nous nous sommes efforcés de réduire au minimum compatible avec les exigences du contrôle :

Chacune de ces formalités consiste à remplir et signer une feuille, d'un des modèles ci-contre, qui doit être adressée, dans les conditions

prescrites, à la Section diocésaine.

Celle-ci examine la demande, en vérifie le bien-fondé et lui donne

la suite qu'elle comporte.

Les imprimés dont il s'agit devront être tenus à la disposition des membres de la Mutuelle au siège de chaque Section, pour être utilisés dans les différents cas auxquels ils correspondent. Il appartiendra aux Sections d'en aviser leurs ressortissants.

Peut-être estimera-t-on devoir en remettre d'avance certains exemplaires aux intéressés pour leur permettre de s'en servir en

cas d'urgence.

*